



COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept le dix-neuf septembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le onze septembre, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, M. Gérard GUERDER,
Mme Katia GENET-MAINCION, M. Michel HERGAT

Etaient excusés : Michel SCHIBI, Patrick BAILY

Absent avec procuration : ./.

Nombre de membres en exercice :	9
Nombre de membres présents :	7
Nombre de votants :	7

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T., Daniel FRANCOIS, Directeur de la Communication et du Protocole
Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

SEPTEMBRE		2017		
Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	19/09/2017	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Mercredi	20/09/2017	18 h 00	Commission Tourisme - Relations transfrontalières 1. <i>Eductour</i> 2. <i>Événementiel de fin d'année</i> 3. <i>Divers</i>	Petite salle de réunion
Lundi	25/09/2017	18 h 30	Commission Sport-Loisirs 1. <i>Subventions communautaires 2017</i> 1. <i>Au titre des subventions de fonctionnement pour les Associations reconnues d'Intérêt</i>	Petite salle de réunion

			<i>Communautaire</i> a. Demande de subvention complémentaire du Skate Club Lorrain b. Demande de revalorisation de la subvention de fonctionnement des Dauphins du Cap 2. Au titre des appels à projet 2017 a. Journée « Portes Ouvertes » organisée par l'Association Sportive de Kanfen – section Handball b. Micados.Comcom : subventions aux associations sportives partenaires du projet 3. Au titre des interventions en milieu scolaire : Tennis Club de Cattenom II. Point sur l'évolution de la politique sportive - Equipements sportifs communautaires : planification des mises à disposition pour la saison 2017/2018 III. Divers	
Mardi	26/09/2017	17 h 30	Bureau communautaire pré-Conseil	Petite salle de réunion
Jeudi	28/09/2017	18 h 30	Commission Politique Sociale	Petite salle de réunion

OCTOBRE 2017

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	03/10/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	04/10/2017	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
	Du 4/10/2017 au 6/10/2017		28 ^e Convention nationale de l'ADCF	Nantes
Mardi	10/10/2017	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		19 h 30	Conseil communautaire	Salle du Conseil
Mercredi	11/10/2017	18 h 30	Commission Politique Sociale - compétence enfance et commission d'attribution des places en multi-accueil	Petite salle de réunion
Mardi	17/10/2017	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 29 août 2017

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 29 août 2017.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 7
Abstention : 0
Contre : 0

3. Objet : Tableau des emplois

Pôle Fonctionnel – Service « Gestion des Ressources Humaines »

Pour renforcer le service « Gestion des Ressources Humaines », il est nécessaire de pérenniser un poste de catégorie C, recruté jusqu'à présent, sur des besoins saisonniers ou d'accroissement temporaire d'activité.

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **de créer à compter du 1^{er} octobre 2017, un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade.**

Il est précisé que si cet emploi ne peut être tenu par un fonctionnaire territorial, il pourra être pourvu par un agent contractuel, recruté sur les fondements de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'un emploi) et dont la rémunération sera fixée entre le 1^{er} et le dernier échelon du grade d'adjoint administratif selon l'expérience du candidat.

Pôle Travaux – Bâtiments – Urbanisme – Service « STEP et Bâtiments »

Par décision n° 4 en date du 16 juin 2015, le Bureau communautaire avait décidé la création d'un poste de technicien principal de 1^e classe, assumant les fonctions de « technicien Bâtiments ».

L'agent occupant ce poste ayant sollicité une mutation dans une autre collectivité, un nouveau recrutement a été lancé.

Après appel à candidatures et choix du jury,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **de créer à compter du 1^{er} octobre 2017, un poste de rédacteur principal de 1^e classe à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade,**
- **de supprimer à compter de cette même date, le poste de technicien principal de 1^e classe initialement créé par la décision du Bureau communautaire précitée.**

Il est à noter que l'agent recruté, titulaire d'un grade de la filière administrative, possède les compétences et les qualifications techniques nécessaires pour l'exercice des missions demandées.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 7
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Aménagement et extension du Multiaccueil à Cattenom - 9 lots / Lot n° 01 - Plâtrerie - Avenant n° 01 de régularisation

La présente décision concerne l'avenant n° 01 de régularisation au marché notifié le 13 juillet 2016, passé après procédure adaptée ouverte avec l'entreprise LEG NEWAL à 57070 METZ.

Il a pour objet d'augmenter la masse des travaux et le montant initial du marché, en raison des motifs suivants lors de l'avancement des travaux d'aménagement et d'extension du Multiaccueil à Cattenom, un renforcement dans la pièce d'origine a été remarqué.

Dans l'objectif de proposer une structure rénovée et donc embellie à la fin des travaux, il a été proposé de combler le renforcement.

Le montant du marché initial est porté de **17 003,28 € H.T. (dix-sept mille trois euros et vingt-huit centimes)** à **17 983,25 € H.T. (dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et vingt-cinq centimes)**.

Soit une augmentation de 979,97 € H.T. soit + 5,76 %.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 01 de régularisation.

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorable de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accepter la passation de l'avenant n° 01 de régularisation au marché d'aménagement et d'extension du Multiaccueil à Cattenom avec l'entreprise LEG NEWAL à 57070 METZ,**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 7
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : Travaux de rénovation des menuiseries extérieures de la maison de retraite « Résidence d'Automne » - Avenant n° 01 de régularisation

La présente décision concerne l'avenant n° 01 de régularisation au marché à bons de commande notifié le 15 avril 2016, passé après procédure adaptée ouverte avec l'entreprise TEITGEN à CATTENOM. Il concerne la période initiale courant du 15 avril 2016 au 31 décembre 2016.

Il a pour objet d'augmenter la masse des travaux et le montant initial du marché, en raison des motifs suivants :

- Afin de ne pas perturber à de multiples reprises la tranquillité des résidents de la maison de retraite, il est proposé de réaliser les travaux dans les principaux lieux de vie du rez-de-chaussée (le grand salon, la salle d'animation, la cuisine et les chambres du rez-de-chaussée) en une seule phase.

Le montant du marché initial est porté de **45 000,00 € H.T. (Quarante-cinq mille euros)** à **48 700,00 € H.T. (Quarante-huit mille sept cents euros)**.

Soit une augmentation de 3 700,00 € H.T. ou + 8,22 %.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 01 de régularisation.

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorable de la Commission « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accepter la passation de l'avenant n° 01 au marché de travaux de rénovation des menuiseries extérieures de la maison de retraite « Résidence d'Automne » avec l'entreprise TEITGEN à CATTENOM,**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	7
Abstention :	0
Contre :	0

6. Objet : Attribution de fonds de concours communautaires - Nouvelle enveloppe

Dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le Conseil communautaire par délibération n° 20 en date du 16 juin 2015, plusieurs dossiers ont été déposés et analysés.

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité et complets sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Mondorff	Fourniture et pose de stores pour la Mairie	1 606,58 €	0 €	1 606,58 €	50%	803,29 €	803,29 €
							Soit 50 %
Mondorff	Acquisition de matériel pour les ateliers municipaux	458,33 €	0 €	458,33 €	50%	229,16 €	229,17 €
							Soit 50 %
Hettange-Grande	Acquisition de mobilier pour les divers services de la Mairie	10 456,06 €	0 €	10 456,06 €	50%	5 228,03 €	5 228,03 €
							Soit 50 %

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la commune dépositaire.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer la notification relative à ces fonds de concours.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 7
 Abstention : 0
 Contre : 0

7. Objet : Zone d'Activités de Hettange-Grande : Acquisition de l'ancien bâtiment Lidl

Cette décision annule et remplace la décision n° 8 du Bureau communautaire en date du 11 juillet 2017.

L'entreprise Lidl a mis en vente le bâtiment de l'ancien magasin situé rue Charles Ferdinand à Hettange-Grande, suite à la construction d'un nouveau magasin dans le périmètre de la ZAC à Hettange-Grande,

La Communauté de Communes envisage l'acquisition de ce bâtiment dans la perspective d'y louer des bureaux et des ateliers à des entreprises, nouvellement créées ou souhaitant affermir leur développement.

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 6 mai 2014 décidant le principe de charger le Bureau communautaire, par délégation, des opérations d'achat et de vente de terrains et d'immeubles dont les crédits budgétaires auront été prévus au budget,

Vu l'avis des Domaines en date du 13 mars 2017,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'acquérir au prix global et forfaitaire de 500 000 € HT hors frais de notaire les parcelles n° 362/117 section 38 d'une contenance de 49a 31ca, n° 454/116 section 38 d'une contenance de 17a 58ca et n°484/115 section 38 d'une contenance de 19a 02ca,
- d'autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par Maître Olivier LAURENT, notaire à CATTENOM (57570),
- de demander l'exonération des droits d'enregistrement au titre de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 7
Abstention : 0
Contre : 0

8. Objet : ADIL 57 - subvention 2017

La CCCE a signé en 2015 une convention triennale avec l'ADIL57 pour disposer d'un conseiller Info Energie sur le territoire Nord Mosellan qui regroupe les 6 EPCI membres de Nord Moselle +. Cette convention couvre la période 2015-2017.

L'Espace Info Energie (EIE) Moselle Nord, situé au siège de la Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville, membre du réseau du plan de rénovation énergétique de l'habitat, apporte des conseils de qualité, neutres et gratuits aux propriétaires, locataires, professionnels ou élus.

La convention prévoit une subvention annuelle à hauteur de 2 266,00 € pour 2017.

Après avis favorable de la Commission « Politique de l'Environnement » en date du 31 août 2017,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention de 2 266,00 €, à l'ADIL au titre de l'année 2017.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 7
Abstention : 0
Contre : 0

La séance est levée à 17 h 40.

Le Président,
Michel LAURENT

